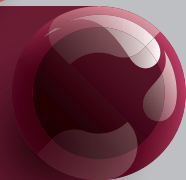
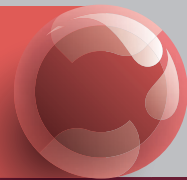


Assurer une justice accessible et moderne au Québec :

demandes du Barreau du Québec
(élections provinciales 2022)



Le Barreau du Québec estime que les besoins de plus en plus criants du système de justice et les appels à l'action des différents acteurs du milieu juridique constituent les signes annonciateurs d'une véritable crise de confiance envers les institutions judiciaires québécoises. La situation actuelle commande la mise en œuvre d'un important plan d'action en matière de justice et l'injection d'investissements majeurs.

Le Barreau requiert un Plan de revitalisation de la justice comprenant les demandes qui suivent.

ACCÈS À LA JUSTICE

Pour tous

Enjeux

Demandes du Barreau du Québec

Investissements en justice :

Au fil du temps, la justice a été négligée, notamment en termes de financement, et les conséquences de cette négligence sur les citoyens ont été sous-estimées. Le Barreau fait appel à tous les partenaires du milieu juridique afin d'établir un dialogue constructif et efficace pour identifier, ensemble, des actions concrètes et concertées visant à assurer une justice accessible et de qualité.

- Mettre en œuvre un plan de revitalisation de la justice.
- Recueillir et rendre publiques en continu les données permettant d'identifier la nature et la gravité des problèmes en matière de disponibilité et d'intensité de ressources judiciaires (impact de l'autoreprésentation, disparités régionales, complexité des dossiers, etc.).
- Optimiser les pouvoirs des greffiers spéciaux.
- Combler les besoins de juges, de greffiers, d'interprètes judiciaires et de parajuristes.
- Pallier la pénurie généralisée du personnel judiciaire : greffiers-audienciers, agents de sécurité, etc.

Accès à la justice par la fiscalité :

Plusieurs mesures pourraient être mises en application dans le but de réduire le fardeau fiscal des particuliers qui retiennent les services d'avocats, à l'instar de ce qui est accordé aux personnes morales.

- Autoriser des déductions fiscales aux particuliers pour les honoraires d'avocats dans certains domaines de droit.
- Réfléchir à la détaxation des services juridiques.

Réforme en droit de la famille :

La loi ne permet pas de recourir à la gestation pour autrui et ne prévoit pas de règles pour encadrer la filiation d'un enfant conçu lors d'une agression sexuelle.

- Reconnaître le contrat verbal de gestation pour autrui et instaurer l'utilisation d'un document étatique standard sur les droits et les obligations des parties.
- Exiger l'obtention d'un avis juridique indépendant.
- Encadrer le remboursement des frais et l'indemnisation de la femme qui a donné naissance dans le respect des principes d'indemnisation juste et équitable.

Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale

Allouer des sommes pour développer une offre de formation continue pour les intervenants du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.



Pour tous (suite)

Enjeux

Demandes du Barreau du Québec

Repenser la place de la justice et le rôle des avocats :

Au fil du temps, la justice a été négligée, notamment en termes de financement, et les conséquences de cette négligence sur les citoyens ont été sous-estimées.

Confier aux juristes des pouvoirs accrus en matière de règlement des différends (avocat décideur).

Lois professionnelles :

Les lois professionnelles sont désuètes à plusieurs égards et doivent être revues en fonction des besoins grandissants de la population pour un meilleur accès aux services professionnels. Par exemple : le *Code des professions* et la *Loi sur le Barreau*.

- Modernisation des lois professionnelles dans une perspective d'accès à la justice.
- Optimisation du processus de traitement règlementaire en conférant davantage d'autonomie aux ordres professionnels.



Pour les communautés autochtones

Enjeux

Demandes du Barreau du Québec

Ressources insuffisantes :

- Pénurie de juges au Nunavik. En 2021, le gouvernement nommait deux nouveaux juges à la suite d'une demande formulée en 2012. Depuis, les besoins grandissants du district d'Abitibi-Témiscamingue–Eeyou Istchee–Nunavik desservant la Cour itinérante du Nunavik requièrent la nomination de deux autres juges de la Cour du Québec.
- Manque de soutien dans la prise en charge de certains services par les Autochtones en matière de protection de la jeunesse.
- Locaux inadéquats ou manque de locaux pour la Cour itinérante.
- Manque d'interprètes judiciaires et de conseillers parajudiciaires.
- Création de deux postes de juges supplémentaires à la Cour du Québec au sein de l'équipe de juges de l'Abitibi-Témiscamingue–Eeyou Istchee–Nunavik (Cour itinérante).
- Soutien aux communautés pour la prise en charge des services de protection de la jeunesse (via des ententes établissant des régimes particuliers prévues à la *Loi sur la protection de la jeunesse* ou des dispositions de la *Loi fédérale concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*).
- Soutien aux communautés pour le développement de systèmes juridiques adaptés aux valeurs et aux réalités autochtones, incluant la revitalisation des traditions juridiques autochtones.
- Création systématique d'un poste d'agent de liaison autochtone dans toutes les communautés où siège la Cour itinérante afin d'aider les justiciables à naviguer dans le système judiciaire.



Pour les populations vulnérables

Enjeux

Demandes du Barreau du Québec

Cliniques juridiques universitaires et PMSBL :

- Ces cliniques et personnes morales sans but lucratif (PMSBL) viseront une clientèle qui n'est pas admissible à l'aide juridique et qui n'a pas les moyens de retenir les services d'un avocat. Afin qu'ils soient en mesure d'offrir ce nouveau service juridique au plus grand nombre de citoyens, des sommes devraient être allouées au financement de ces organismes.
- Mise en œuvre de la *Loi 34*.
- Investissement au soutien du déploiement des cliniques juridiques visant à favoriser un meilleur accès à la justice grâce à la prestation de services d'opinion juridique par des étudiants dans les cliniques universitaires et la Clinique juridique du Barreau.
- Financement des personnes morales sans but lucratif du monde juridique afin qu'elles puissent offrir des services juridiques aux citoyens après la mise en œuvre de la *Loi 34*.

Clinique juridique du Barreau :

Actuellement mise en œuvre sous forme de projet pilote, la Clinique permettra, à terme, de rencontrer 6 000 citoyens par année. Pour que la Clinique devienne une mesure d'accès à la justice pérenne, le financement doit être confirmé par le gouvernement.

Financement du projet pilote de la Clinique juridique du Barreau afin d'aider celle-ci à devenir une mesure pérenne d'accès à la justice.

Réforme de l'aide juridique :

Procéder à la mise en œuvre des 43 recommandations du rapport d'étape publié en juillet 2021 et des 181 recommandations du rapport final publié en mai 2022 par le Groupe de travail indépendant sur la réforme de la structure tarifaire de l'aide juridique (GTI).

- Les recommandations du GTI sont très précises, fastidieuses et économiquement engageantes. Le gouvernement doit assurer les ressources financières, matérielles et humaines essentielles à leur réalisation.
- Afin de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations des rapports du GTI, le gouvernement s'est engagé à mettre en place un comité de suivi tripartite (gouvernement, Commission des services juridiques et Barreau du Québec). Ce comité doit être mis en place et être effectif dans les plus brefs délais.



Pour les populations vulnérables (suite)

Enjeux

Demandes du Barreau du Québec

Droit de la jeunesse :

Même si les récentes modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) consacrent que la notion de temps chez l'enfant est différente de celle chez l'adulte, les délais pour obtenir une date d'audition en Chambre de la jeunesse sont de plus en plus importants.

Assurer la constance dans la disponibilité de ressources de qualité.

Aide médicale à mourir :

Actuellement, le régime québécois de soins en fin de vie est plus restrictif que ce qui est constitutionnellement permis en matière d'aide médicale à mourir.

- Arrimer le régime québécois de soins en fin de vie avec la décision de la Cour suprême du Canada *R. c. Carter* afin de le rendre plus accessible.
- Intégrer les demandes médicales anticipées (DMA).

MODERNISATION DE LA JUSTICE

Pour tous

Enjeux

Demandes du Barreau du Québec

Programme Lexius :

- La réussite de ce plan de modernisation passe d'abord et avant tout par la réalisation du programme de transformation de la justice Lexius qui vise à mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies en déployant des solutions pour dématérialiser complètement le processus judiciaire, depuis le dépôt des actes de procédure jusqu'à l'exécution des jugements, en passant par l'audition.
- La vision importante et ambitieuse derrière les travaux nécessaires au déploiement ne devrait pas être restreinte par des considérations budgétaires. Le cas échéant, les sommes additionnelles nécessaires au déploiement complet de Lexius doivent être investies afin d'assurer la réalisation d'une réelle transformation de la justice et d'une meilleure accessibilité à la justice pour tous.

Conserver et hausser, si nécessaire, le budget alloué à la réalisation d'une réelle transformation numérique de la justice et d'une meilleure accessibilité à la justice pour tous.

Petites créances :

Les délais pour obtenir une audition à la Division des petites créances s'allongent de façon inquiétante dans certains districts.

- Rendre la médiation obligatoire aux petites créances.
- Favoriser l'utilisation de plateformes technologiques pour le règlement de dossiers aux petites créances.

Pour tous (suite)

Enjeux

Demandes du Barreau du Québec

Cours municipales :

- Avec la pandémie de la COVID-19, on a observé plusieurs lacunes, au niveau technologique, dans les cours municipales. Alors que certaines cours ont été des précurseurs de l'informatisation avec des salles d'audience sans papier et le dépôt électronique de documents, d'autres accusent un important retard et ont dû agir très rapidement afin de remplir leurs fonctions essentielles malgré la pandémie.
- Ainsi, on a vu une application très disparate des différents moyens technologiques pour le dépôt électronique des documents ou pour la tenue d'audiences en mode virtuel. L'uniformité s'impose donc. En effet, le gouvernement devrait offrir aux cours municipales dans le besoin, les outils nécessaires à leur bon fonctionnement au niveau technologique.
- Investir pour la transformation de la justice dans les cours municipales afin que celles-ci puissent, à l'instar des autres tribunaux du Québec, mettre en place des pratiques innovantes et déployer les meilleures solutions technologiques.
- Conserver et hausser, si nécessaire, le budget alloué à la réalisation d'une réelle transformation numérique de la justice et d'une meilleure accessibilité à la justice pour tous.

Pour les communautés autochtones

Enjeux

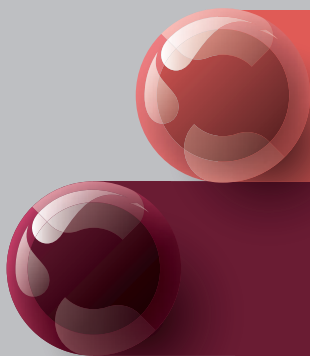
Demandes du Barreau du Québec

Manque de ressources technologiques :

Faible bande passante au Nunavik qui compromet l'utilisation adéquate de la visioconférence.

Poursuivre l'implantation au Nunavik de systèmes de visioconférence en matière criminelle et en protection de la jeunesse.

Barreau
du Québec



Maison du Barreau

445, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3411 | Sans frais 1 844 954-3411

infobarreau@barreau.qc.ca | www.barreau.qc.ca